

**DEPARTEMENT DE LA CORREZE**  
**COMMUNE DE MEILHARDS**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MEILHARDS**  
**SEANCE DU 15 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze du mois de juin, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 9 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11 + 3 pouvoirs

Présent avec retard : 1

Présents : Jean-François Balavoine, Jean-Pierre Chaunu (retard), Florian Frachet, René Hilaire, Marc Millon, Yves Mazerbourg

Elodie Dumond, Michelle Jenty, Brigitte Lebriez, Véronique Pasquereau, Dominique Wangermée

Absents excusés :

Guillaume Commagnac (pouvoir à Jean-Jacques Caffy),

Eric Van Tilbeurgh (pouvoir à Marc Millon),

Anne Ropert (pouvoir à Elodie Dumond)

Madame Dominique Wangermée a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*

Monsieur le Maire souhaite que soit ajouté à l'ordre du jour un point concernant les honoraires maîtrise d'œuvre de AMON I&F pour la réparation d'une conduite AEP (Adduction Eau Potable) à RD20 en traverse de la Vergne au Breuil

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cet ajout (14 pour-0 abstention-0 contre).**

**ORDRE DU JOUR**

- Validation du PV de la séance du CM du 12 avril 2023
- Emplois communaux : mise en place temps partiel, renouvellement emploi aidé (PEC)
- Approbation du contrat de solidarité communale 2023 /2025 avec le Conseil Départemental de la Corrèze
- Redevance cantine scolaire : prix des repas au 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Passage au plan comptable M57
- Acte modificatif de la régie épicerie
- Convention de redevance spéciale invitative communale avec le SIRTOM et avenant
- Convention pour le règlement des frais de fonctionnement de la piscine d'Uzerche pour 2023
- Régie Pêche et tarif cartes 2023
- Travaux voirie 2023
- Décision modificative budgétaire n° 02
- Questions diverses

*Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023.*

### 1 / Emplois communaux : mise en place temps partiel, renouvellement emploi aidé (PEC)

Monsieur le Maire indique que la commune doit se positionner par rapport au travail à temps partiel (80%). Par ailleurs, il indique qu'un emploi aidé doit être renouvelé à la mi-juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord (14 pour-0 abstention-0 contre)

### 2 / Approbation du contrat de solidarité communale 2023/2025 avec le Conseil Départemental de la Corrèze

Monsieur le Maire présente le tableau de contractualisation entre la commune de Meilhards et le département de la Corrèze pour la période 2023/2025.

Après recensement des projets de la commune pour les trois prochaines années, le conseil départemental propose de contractualiser les aides départementales 2023-2025 comme suit :

Maître d'ouvrage	Libellé projet	Montant HT du projet	Aide CD	Aide CD (%)	Catégorie d'aide	Catégorie d'aide- Libellé	Année	Priorité
MEIHARDS	Création d'un city stade	50 000 €	15 000 €	30,00%	4.1	Equipements sportifs- Construction	2 024	1
MEIHARDS	Aménagement de places de stationnement devant le bâtiment "logement des Sœurs"	20 000 €	5 000 €	25,00%	3.1	AB espaces publics- Aménagements	2 024	1
MEIHARDS	Création d'un local technique (annexe à la salle polyvalente)	50 000 €	12 500 €	25,00%	1.1	Autres équipements communaux Incendie accessibilité- Travaux	2 023	1
MEIHARDS	Extension et réaménagement d'un bâtiment d'accueil à l'étang (restauration, sanitaires, halle, ponton)	200 000 €	40 000 €	20,00%	5	Projets structurants	2 023	1
MEIHARDS	Création d'une aire de jeux à l'étang	30 000 €	7 500 €	25,00%	3.1	AB espaces publics- Aménagements	2 025	1
MEIHARDS	Aménagement accès méthaniseur	60 000 €	12 000 €	20,00%	5	Projets structurants	2 023	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le contrat de solidarité communale avec le CD 19 (14 pour-0 abstention-0 contre).

### 3 / Redevance cantine scolaire : prix des repas au 1<sup>er</sup> septembre 2023

Monsieur le Maire propose à compter de la prochaine rentrée scolaire une augmentation du prix des repas de la cantine qui passerait de 2 € à 2,50 €.

Pour les adultes déjeunant à la cantine, cela passerait de 4,50 € à 5 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cette augmentation (14 pour-0 abstention-0 contre)

### 4 / Passage au plan comptable M57

Monsieur le Maire explique que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux. Sur demande du comptable public, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de faire appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le nouveau plan comptable M57.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord (14 pour-0 abstention-0 contre)

### **5 / Acte modificatif de la régie épicerie**

Monsieur le Maire indique que l'agent comptable d'Uzerche nous a demandé de simplifier la gestion de la régie de l'épicerie et de transformer cette régie mixte en régie de recettes.

Les factures seront à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 payées par mandat administratif.

Aucun changement en revanche pour les clients : les achats continueront à se faire en espèces, chèque ou CB.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord (14 pour-0 abstention-0 contre)**

### **6 / Convention de redevance spéciale incitative communale avec le SIRTOM et avenant**

Le SIRTOM de BRIVE nous propose de conclure une convention ayant pour objet de définir les relations contractuelles relatives à la collecte et au traitement de nos déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères qu'il réalise. Monsieur le Maire présente également le règlement de la redevance spéciale qui s'applique. Pour information, en 2022, le coût au litre pour les OMR est de 0,0333 €, et le coût au litre pour le tri (sélectif et fermentescibles) est de 0,0167 €.

Monsieur le Maire fait part qu'un avenant émanant du SIRTOM de Brive fait état d'une modification de la redevance spéciale incitative pour l'enlèvement des déchets non ménagers pour le prochain semestre à savoir :

- 0,0344 € / litre pour les ordures ménagères
- 0,0172 € / litre pour la collecte sélective

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord (14 pour-0 abstention-0 contre)**

### **7 / Convention pour le règlement des frais de fonctionnement de la piscine d'Uzerche pour 2023**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention à signer entre la commune de MEILHARDS et la Ville d'Uzerche pour la participation financière aux séances de natation dispensées aux élèves scolarisés au Collège d'Uzerche en juin 2023. Cela concerne 13 élèves de Meilhards.

La participation aux frais de fonctionnement est maintenue à 15 € par élève inscrit soit un total de **195 €** pour 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord (14 pour-0 abstention-0 contre)**

❖ *Arrivée de Monsieur Jean-Pierre CHAUNU*

### **8 / Régie Pêche et tarif cartes 2023**

Monsieur le Maire se réjouit du repoissonnement de l'étang communal de la Besse et propose la réouverture de la pêche sur ce site à compter du samedi 08 juillet 2023 jusqu'au dimanche 12 novembre 2023 inclus. Des lâchers de truites seront prévus. De plus, « un règlement pêche » est en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté d'autorisation avec les réglementations qui ont été imposées sur cet étang communal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.**

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs des cartes de pêche pour l'année 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal décide (15 pour, 0 contre, 0 abstention) d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup>/07/2023 :

- JOURNEE : 6.00 €
- SEMAINE : 20.00 €

Les cartes de pêche seront en vente à l'épicerie communale.

Monsieur le Maire précise que la buvette sera ouverte pendant la période estivale (un planning est à l'étude, les dates seront communiquées).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.**

### **9 / Travaux voirie 2023**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du programme de travaux 2022/2023.

Il s'agit de voter la deuxième tranche des travaux prévus pour un montant de 49 394,50 € HT.

Les travaux prévus début juillet concernent :

- les Pièces Serrées
- Le Moulin du Bissol
- Le Bourliataud (reprise de chaussée)
- Le Breuil
- Le Pont La Chèvre
- Laurière Village
- Vareix
- Le Châtenet

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le montant pour ces travaux de voirie.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une subvention DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) a été accordée sur le programme des travaux 2022/2023 :

- Taux : 40%
- Montant de la dépense subventionnable : 84 000 € HT
- Montant de la subvention : 33 600 €

De plus, une subvention du Conseil Départemental est aussi attribuée :

- Taux : 40%
- Montant de la dépense subventionnable : 50 000 € HT
- Montant de la subvention : 20 000 €

### **10 / Décision modificative budgétaire n° 02**

Le conseil municipal sur proposition du maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Intérêts réglés à l'échéance			66111	2 500,00
Dotat° aux prov. pour dépréciat° des actifs circulants	6817	2 500,00		
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 500,00</b>		<b>2 500,00</b>

**11 / Honoraires maîtrise d'œuvre de AMON I&F pour la réparation d'une conduite AEP RD 20 en traverse de la Vergne :**

Monsieur le Maire a reçu la proposition d'honoraire pour maîtrise d'œuvre de AMON I&S concernant la réparation d'une conduite AEP RD 20 en traverse de la Vergne :

Montant de l'opération : 40 000 € HT

Montant de la prestation : 1 800 € HT soit 4.5 %

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (15 pour, 0 contre, 0 abstention)

**12/ Informations et questions diverses**

**\*Festivités estivales :**

Monsieur le Maire informe que de nouvelles manifestations auront lieu cet été en plus des traditionnelles animations sur notre commune à savoir :

- Fête des foins le 22 juillet
- Pèlerinage à Sainte-Radegonde le 13 août avec la présence des Corrèziens de Paris et de Monseigneur Bestion, Evêque de Tulle
- Les 24h mobylettes le 19 août

**\*Terra Aventura**

Monsieur le Maire rappelle que le parcours Terra Aventura sera bien ouvert au public le 24 juin prochain.

Une inauguration officielle est prévue courant juillet.

**\*Les travaux d'eau potable au Breuil sont en cours de démarrage.**

\*Monsieur le Maire souhaite une réflexion, vu la conjoncture économique actuelle, afin de réactualiser les tarifs de location de la salle polyvalente pour 2024

\*Afin d'améliorer encore plus la communication entre les élus et la population meilhardoise, le conseil municipal souhaite mettre en place des astreintes les week-ends pour pouvoir répondre aux urgences. Un planning est à l'étude.

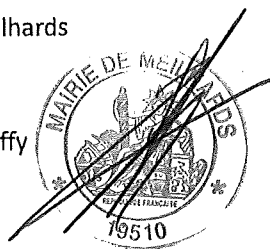
**\* Remerciements**

- Madame Denise Verdeyme suite au décès de son frère Elie Borie-Labat,
- Monsieur Aimé Chaunu suite au décès de Simone, son épouse,
- Madame Christèle Fournié suite au décès de son père, Marcel Cousty.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 40.*

Le Maire de Meilhards

Jean-Jacques Caffy



La secrétaire de séance

Dominique Yngermée